

Version actualisée au 10 octobre 2013

**Cahier des charges des stages de formation
de Formateur Régional et National
D'Assistant Moniteur de Voile et de moniteur FFVoile**

Les cahiers des charges ci-dessous concernent les stages de formation de Formateurs au certificat d'AMV et au diplôme de Moniteur FFVoile.

Habilitations préalables à l'organisation de la formation :

Pour être mise en place :

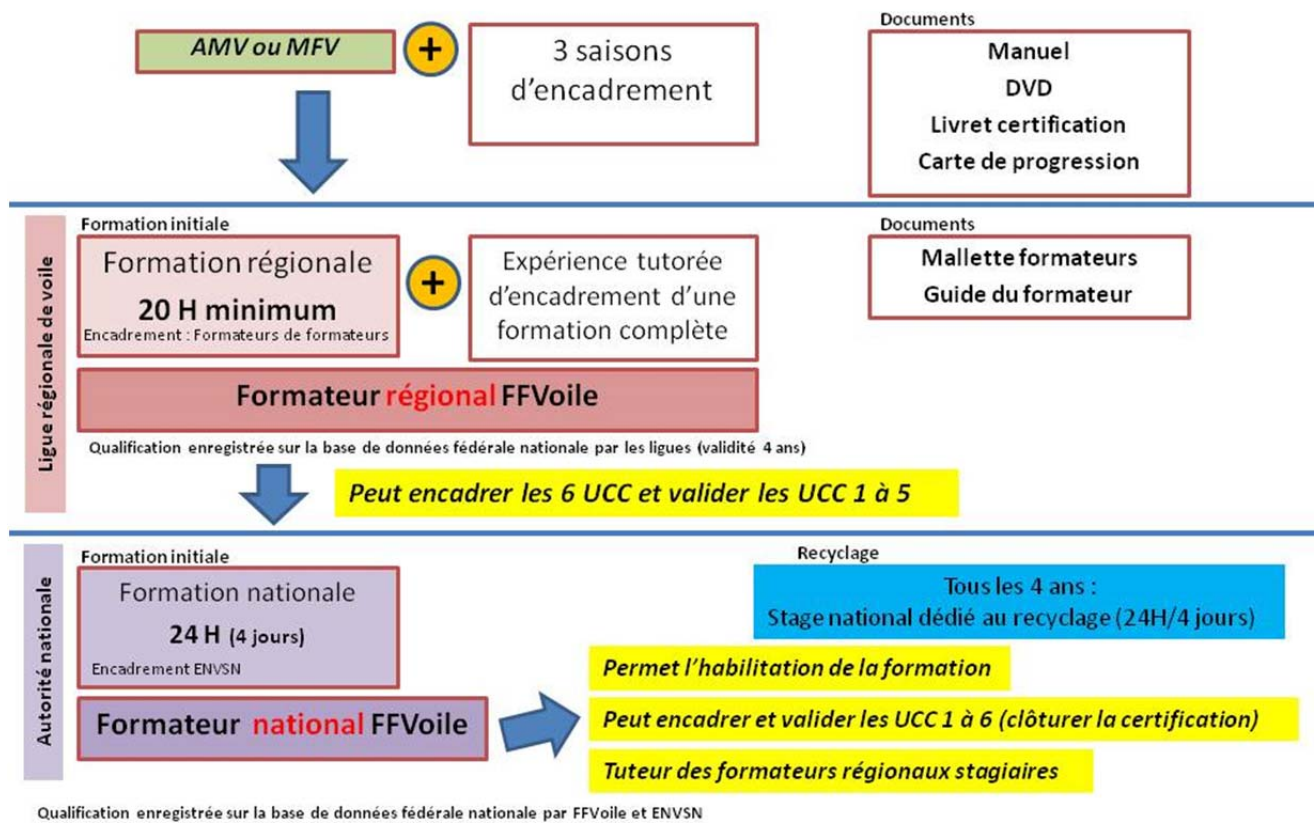
- la formation doit être au préalable habilitée par la FFVoile.
- Le directeur de la formation doit être au préalable habilité par la FFVoile.

Périodes propices pour l'implantation des sessions : 1^{er} et 4^{ème} trimestre de l'année, de préférence en libérant le lundi matin et le vendredi après-midi pour le déplacement.

Taux d'encadrement : un cadre formateur habilité par la FFVoile par tranche de 8 stagiaires

Nombre de participants maximum : 16 participants par session

Rappel sur le schéma de formation des formateurs FFVoile :



FORMATION REGIONALE

Acquérir des compétences d'encadrement d'une formation au certificat d' AMV ou MF

Enjeux :

La formation doit permettre aux participants de :

- Maîtriser les outils de la formation fédérale des AMV et MF (mallette du formateur, guide du formateur, manuel, DVD...),
- Former des moniteurs maîtrisant la démarche d'enseignement de la FFVoile et capables d'utiliser à bon escient les outils associés,
- Assurer le lien entre la formation initiale des moniteurs à l'enseignement de la voile et leur contribution à l'animation sportive des clubs.

Conditions d'inscription :

- Être licencié FFVoile
- Expérience d'encadrement : 3 saisons d'encadrement minimum
- Avoir rempli un questionnaire de connaissances portant sur les fondamentaux de la démarche d'enseignement et les outils FFVoile (questionnaire FFVoile disponible)

Modalités administratives à respecter :

Dans les 15 jours qui suivent la fin de la formation tutorée, le référent régional responsable de la formation enregistre sur la base de données fédérale la liste des personnes certifiées.

Modalités d'organisation : un stage initial de 20 heures minimum et une formation tutorée de 160 heures minimum.

Qualités des formateurs :

- formation initiale de 20H minimum : Formateurs nationaux expérimentés ayant participé au forum national dans les 2 années précédentes
- formation tutorée : Formateurs nationaux expérimentés ayant eu au minimum la responsabilité de 3 sessions de formation d'AMV et/ou de moniteurs FFVoile

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les fondamentaux de la démarche d'enseignement (progression, concepts clefs : définition de l'autonomie, domaines de compétences, place de l'enseignant...)
- Animer les formations de moniteurs (en salle en tant que formateur et sur l'eau en tant que tuteur) en utilisant les outils et documents de la mallette du formateur et les outils multimédia mis à disposition par la FFVoile (serveur média)
- Former les futurs moniteurs à la démarche d'enseignement de la FFVoile et à l'utilisation de ses outils
- Faire expérimenter aux moniteurs stagiaires des situations de formation autour des objectifs fondamentaux de la démarche d'enseignement :
 - Faire émerger un projet de navigation et mettre en place une séance s'y référant (Sensation/Performance/Exploration),
 - Maîtriser le processus d'analyse technique et diversifier ses modes d'intervention (démontrer, expliquer, proposer un exercice...).
 - Analyser les conduites en référence à la carte progression,
- Mettre en place des situations de certification des niveaux FFVoile notamment sur les niveaux 4 et 5
- Certifier les UCC1 à 5 de la formation AMV ou MF

Objectifs spécifiques à l'expérience tutorée d'encadrement d'une formation

Le formateur stagiaire doit encadrer des séquences en salle lors de la formation AMV et doit tutorer au moins un stagiaire moniteur.

Il développe les compétences suivantes :

- Être capable d'analyser des situations pratiques d'encadrement
- Être capable d'intervenir sur des séquences en salle pour un groupe de trois AMV minimum
- Être capable de tutorer un CQP AMV
- Être capable de certifier les UCC1 à 5 de la formation AMV

Certification de fin de formation régionale:

Le stage initial de 20h minimum et le tutorat débouchent sur une **certification FFVoile** valant qualification (ou actualisation périodique obligatoire de la qualification) de **formateur régional FFVoile**. Cette certification est enregistrée sur le fichier national des certifications FFVoile.

Modalités de certification :

A l'issue du stage initial de 20h (minimum) le formateur validera la formation du stagiaire formateur à partir d'une évaluation continue de son engagement et adhésion ainsi que de la maîtrise des fondamentaux de la démarche.

A l'issue de l'expérience tutorée d'encadrement d'une formation complète, les compétences sont validées par le formateur national (à l'aide de la grille d'évaluation intégrée dans le livret de formation du formateur)

FORMATION NATIONALE

Acquérir des compétences d'ingénierie d'une formation AMV et d'actions tutorées des formateurs régionaux

Conditions d'inscription :

- Être licencié FFVoile
- Être titulaire de la qualification de formateur régional FFVoile
- Être en fonction de formateur d'une formation d'AMV ou de Moniteur FFVoile (ou en cours de désignation ou pressentis pour ces fonctions).
- Envoyer un document de présentation du contexte et diagnostic de la formation envisagée (questionnaire FFVoile disponible)
- Utiliser obligatoirement la feuille d'inscription FFVoile avec accord de la ligue

Les participants doivent se munir d'éléments concrets relatifs au(x) projet(s) de formation mis en place (programme et « ruban pédagogique » prévisionnels, outils et méthodes).

Modalités d'organisation :

La formation se déroule sur 24 heures minimum,

Le centre de formation veillera à rendre accessible à son public la période de formation proposée. Il est de sa responsabilité de veiller à ce que les 24 heures de formation soit effective (exemple du 1er jour 9h30 au dernier jour 12h30).

Modalités administratives à respecter :

1. Utiliser la feuille d'inscription type de la FFVoile
2. Informer les participants des documents à apporter pour participer à la formation
3. Vérifier que chaque participant est bien licencié
4. Lors de chaque demi-journée faire remplir les feuilles d'émargement des participants

Dans les 10 jours qui suivent la fin de la formation, enregistrer sur la base de données fédérale la liste des personnes certifiés.

Objectifs opérationnels

Acquérir des compétences d'ingénierie de formation AMV ou MF et d'encadrement des formateurs régionaux.

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Réaliser les démarches d'habilitations et de clôture de formation
- S'adapter à différents contextes et organisations de la formation, en garantissant notamment la pertinence des situations d'alternance : étude du contexte local, définition du profil des stagiaires AMV, proposition d'un ruban pédagogique, individualisation des parcours (positionnement, alternance, allègement)
- Définir les objectifs des séquences de formation en salle et en situation.
- Utiliser des modes d'interventions variés et adaptés à un suivi individuel notamment lors des phases de tutorat avec un formateur régional
- Certifier en particulier l'UCC6 (clôture de la formation)
- Evaluer le formateur régional sur la période d'expérience tutorée d'encadrement.

Certification de fin de formation :

Le stage débouche sur une **certification FFVoile** valant qualification (ou actualisation périodique obligatoire de la qualification) de **formateur national FFVoile** Cette certification est enregistrée sur le fichier national des certifications FFVoile.

En cas d'échec à la certification nationale, le stage débouche sur une certification FFVoile valant qualification (ou actualisation périodique obligatoire de la qualification) de formateur régional FFVoile. Dans ce cas le responsable formation devra en informer la ligue concernée.

Modalités de certification :

A l'issue du stage, le formateur validera la formation du stagiaire formateur à partir :

- *d'une évaluation continue de son engagement et adhésion ainsi que de la maîtrise des fondamentaux de la démarche de formation*
- *d'une épreuve certificative amenant à décrire, par la réponse à des questions précises, les adaptations réalisées pour la mise en œuvre de la formation et de la certification des AMV ou MF*

L'évaluation certificative portera sur les 4 points ci dessous :

- *la maîtrise de la démarche nationale de formation des moniteurs*
- *la maîtrise des outils et procédures de formation des moniteurs*
- *la maîtrise de l'ingénierie de formation AMV en lien avec les priorités fédérales*
- *la conformité réglementaire du dispositif*

Eléments rédhibitoires pour la validation :

- *Pas de cohérence entre la formation proposée et la démarche d'enseignement (pas d'alternance, pas de pratiquant, pas de prise en compte du profil de l'AMV, progressivité dans l'autonomie à encadrer, ...).*
- *Le cadre réglementaire n'est pas respecté. (exigences préalables, alternance, certification, convention type,...)*
- *Les outils fédéraux ne sont pas ou mal utilisés.*
- *Ne connaît pas les finalités et les critères de certification des UCC.*

Les résultats de la certification peuvent être différés.